



Frais d'huissier injustifiés

Par **sioffra**, le **19/11/2020** à **17:57**

Bonjour,

Début 2017, j'ai fait appel à un huissier pour récupérer la pension alimentaire qui m'était dûe par mon ex-conjoint. Celui-ci étant décédé en Octobre 2017, sans que j'ai récupéré la créance, l'huissier me réclame la somme de 677 euros pour les frais engagés.

Or, cet huissier n'a pas fait son travail, car il aurait suffi de faire une saisie arrêt sur salaire pour que je puisse récupérer mon dû, ce qu'il n' a pas fait, me disant à plusieurs reprises que Monsieur n'était pas joignable, qu'il ne venait pas au rendez-vous.

Il me semble totalement injuste que je sois dans l'obligation de payer cette somme engagée pour récupérer une pension alimentaire.

Merci par avance

Par **Yukiko**, le **19/11/2020** à **18:35**

Bonjour,

La saisie sur salaire n'est pas dans les pouvoirs de l'huissier. Elle doit être ordonnée par le juge de l'exécution.

Par **sioffra**, le **19/11/2020** à **18:39**

Merci pour votre réponse sur cette question, qu'en est-il des frais occasionnés.?L'huissier est-il en droit de me faire payer les frais engagés?

Par **Yukiko**, le **19/11/2020** à **18:46**

S'il les a engagés manifestement à tort, ce qui reste à prouver, vous pouvez contester. Vous n'y arriverez pas sans avocat.

Par **P.M.**, le 19/11/2020 à 20:52

Bonjour,

Une pension alimentaire peut être récupérée par un Huissier suivant la procédure de **paiement direct** exposée dans [ce dossier](#)...

Si vous estimez que l'Huissier n'a pas correctement rempli sa mission, il faudrait saisir la Chambre des Huissiers...

Par **Bigbos**, le 20/11/2020 à 21:12

Bonsoir 1 huissier me reclame des interets de 2018 a 2020 alors que jai payé 1300e de dette au lieu de 761e que je devais, que faire j'ai payé deja le double de ma dette Merci cordialement

Par **P.M.**, le 20/11/2020 à 21:58

Bonjour,

Je suis désolé de ne pas vous répondre pour ne pas perturber le sujet ouvert sur un autre thème...